



MADAME HANIA RENAUDIE
MAIRE
10 PLACE DE LA MAIRIE
56800 CAMPÉNÉAC

Lorient, le 6 mai 2025

*Objet : Procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
Dossier suivi par : Anne-Elen Le Pavec, anne-elen.lepavec@morbihan.cci.fr
Références : PR / FC / ELP / AELP*

Madame le Maire,

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme qui prévoit de notifier la procédure de modification aux personnes publiques associées, vous nous avez transmis la notice de présentation dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

La présente procédure vise à corriger une erreur matérielle issue de la procédure de révision générale de votre PLU approuvé le 21 novembre 2024. Il s'agit de classer une parcelle en zone agricole « A » et non en zone à vocation forestière « NF ».

Au regard de l'objet de la modification, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan n'a pas de remarque particulière à formuler sur le projet de modification simplifiée du document d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe ROUAULT